

EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE N° 22/1988

Le vingt-neuf octobre
mil neuf cent quatre vingt huit à 15 heure s 15
devant nous ont comparu publiquement en la maison commune

Epoux :

Nom OULIE
Prénoms lionel Guy Henri

Ne a TOULOUSE Haute-Garonne
le huit novembre
mil neuf cent soixante deux
Fils de (1) OULIE Georges Cyprien

et de (1) SCHNEIDER Arlette Anne-Marie

Les futurs conjoints ont déclaré (2) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Les futurs conjoints ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

Délivré conforme au registre, le vingt neuf octobre mil neuf cent quatre vingt huit

L'officier de l'état civil

Sceau de la mairie



MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Nom et prénoms du père et de la mère.

(2) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le (date) par (nom et résidence du notaire) ».

(3) Jugement de divorce, de séparation de corps, de rectification de l'acte, etc.